Grippe humaine d'origine porcine: communiqué du ministère de la santé

Compte Test - 2009-04-29 18:15:00 - Vu sur pharmacie.ma

Communiqué du ministère de la santé au sujet de la grippe humaine d'origine porcine: 27/04/2009:

Le monde fait face actuellement à une épidémie de grippe humaine d'origine porcine (porc) déclarée au Mexique et ayant touché 1614 personnes dont 103 décès soit un taux de létalité de 6,4%, et ce à la date du 27 avril 2009.L'épidémie s'est étendue vers les Etats-Unis, la Colombie et le Canada par l'intermédiaire de personnes ayant séjourné au Mexique. D'autres pays plus lointain notamment la France, l'Espagne et la Nouvelle Zélande ont déclaré quelques cas suspects.L'agent responsable de cette épidémie de grippe est un virus de type A H1N1dont la transmission interhumaine est avérée.Selon l'évaluation de l'Organisation Mondiale de la Santé, la situation actuelle constitue une urgence de santé publique de portée internationale au sens du Règlement Sanitaire International 2005.Concernant les mesures de santé publique et conformément aux dispositions de ce règlement, le directeur général de l'OMS recommande que tous les pays intensifient la surveillance de flambées inhabituelles de maladies de type grippal et de pneumonies sévères.L'OMS considère que le monde est toujours dans la phase 3 d'une échelle de 1 à 6 et ne recommande pas de restriction du trafic international.A l'échelle nationale, aucun cas suspect ou confirmé de grippe humaine d'origine porcine n'a été signalé. Cependant, pour protéger notre pays d'une éventuelle introduction du virus les mesures suivantes ont été prises par le ministère de la santé :- Activation du dispositif national de riposte mis en place depuis 2005 dans le cadre de la lutte contre la grippe humaine d'origine aviaire, qui reste de mise pour cette grippe d'origine porcine ;

- Renforcement des activités de contrôle sanitaire au niveau des points d'entrée (aéroports, ports et frontières terrestres) notamment la mise en marche des détecteurs de fièvre disponible au niveau des aéroports à trafic international;- Renforcement de la surveillance épidémiologique, clinique et biologique de la grippe commune et des infections respiratoires aigues sévères (pneumonies) selon les standards définis dans le manuel de procédures élaboré dans le cadre de la riposte nationale aux épidémies.Source: site du ministère de la santé